

Bordereau attestant l'exactitude des informations - STRASBOURG - 6752 - Documents  
comptables (B-S) - Dépôt le 23/09/2024 - 14405 - 2010 B 02603 - 528 537 327 - 1741

BILAN-ACTIF	Brut	Amort. et dépréciations	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
<b>Capital souscrit non appelé</b>				
Frais d'établissement	1 599	1 599		
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	33 644	31 723	1 920	
Fonds commercial	165 663		165 663	165 663
Autres immobilisations incorporelles	1 600	1 600		45 000
Avances & acomptes sur immobilisations incorp.				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>202 506</b>	<b>34 922</b>	<b>167 583</b>	<b>210 663</b>
Terrains				
Constructions	761 583	16 377	745 205	
Installations tech., mat. et out. industriels	626 463	66 879	559 584	16 096
Autres immobilisations corporelles	993 225	741 401	251 824	306 440
Immobilisations en cours				48 930
Avances et acomptes sur immobilisations corp.				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>2 381 270</b>	<b>824 657</b>	<b>1 556 613</b>	<b>371 466</b>
Participations	15		15	15
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	7 414		7 414	7 414
<b>Immobilisations financières</b>	<b>7 429</b>		<b>7 429</b>	<b>7 429</b>
<b>Actif immobilisé</b>	<b>2 591 204</b>	<b>859 579</b>	<b>1 731 626</b>	<b>589 558</b>
Matières premières, autres approvisionnement	257 525		257 525	244 665
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Stocks et en-cours</b>	<b>257 525</b>		<b>257 525</b>	<b>244 665</b>
Avances et acomptes versés sur commande				
Créances clients et comptes rattachés	1 687		1 687	
Autres créances	10 170		10 170	151 731
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Créances</b>	<b>11 857</b>		<b>11 857</b>	<b>151 731</b>
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	68 235		68 235	141 910
Divers	68 235		68 235	141 910
<b>Actif circulant</b>	<b>337 618</b>		<b>337 618</b>	<b>538 307</b>
Charges constatées d'avance	5 496		5 496	3 540
Charges à répartir sur plusieurs exercices				-560
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>5 496</b>		<b>5 496</b>	<b>2 980</b>
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
<b>Total Actif</b>	<b>2 934 318</b>	<b>859 579</b>	<b>2 074 740</b>	<b>1 130 844</b>

BILAN-PASSIF	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
Capital social ou individuel	55 230	55 230
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	4 771	4 771
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	861 588	
Report à nouveau		6 117
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-676 304	-144 529
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>Capitaux propres</b>	<b>245 285</b>	<b>-78 411</b>
Produits des émissions de titres participatifs	1 000 000	
Avances conditionnées		
<b>Autres fonds propres</b>	<b>1 000 000</b>	
Provisions pour risques	17 251	3 702
Provisions pour charges		
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>17 251</b>	<b>3 702</b>
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit	304 255	416 636
Emprunts et dettes financières diverses	118 440	372 529
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	161 161	154 889
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	139 631	126 848
Dettes fiscales et sociales	88 716	134 569
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		83
<b>Dettes</b>	<b>812 203</b>	<b>1 205 553</b>
Produits constatés d'avance		
Ecart de conversion - Passif		
<b>Total Passif</b>	<b>2 074 740</b>	<b>1 130 844</b>

Compte de résultat	du 01/01/2023 au 31/12/2023	du 01/01/2022 au 31/12/2022
Vente de marchandises		
Production vendue de biens		
Production vendue de services	741 839	1 327 394
Production vendue	741 839	1 327 394
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>741 839</b>	<b>1 327 394</b>
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		52 879
Reprises sur dépréciations et amortissements		
Transferts de charges	34 702	24 464
Autres produits	12 281	13 214
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>788 822</b>	<b>1 417 950</b>
Achat de marchandises	-78 033	-72 608
Variation de stock (marchandises)	12 378	-20 902
Achats de mat. prem. et autres approv.	-168 377	-272 001
Variation de stock (mat prem. et autres approv.)	482	-1 758
Autres achats et charges externes	-345 856	-352 201
Impôts, taxes et versements assimilés	-10 179	-10 436
Salaires et traitements	-553 466	-543 615
Charges sociales	-174 650	-169 388
Dotations aux amortissements sur immobilisations	-92 686	-66 706
Dotations aux dépréciations sur immobilisations		
Dotations aux dépréciations sur actif circulant		
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Dotations d'exploitation	-92 686	-66 706
Autres charges	-1 249	-43 619
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>-1 411 637</b>	<b>-1 553 233</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-622 815</b>	<b>-135 282</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transférée		
Opérations en commun		
Produits de participations		
Prod. valeurs mob. et créances de l'actif immob.		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et tr. de charges		
Différences positives de change		
Prod. nets sur cess. de VMP		
Produits financiers		
Dotations financières aux amort. et dép.		
Intérêts et charges assimilées	-39 046	-10 540
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Charges financières	-39 046	-10 540
<b>Résultat financier</b>	<b>-39 046</b>	<b>-10 540</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>-661 861</b>	<b>-145 822</b>
Produits exceptionnels sur opération de gestion		1 293
Produits exceptionnels sur opération en capital		
Reprises sur dépréciations et tr. de charges	3 702	
Produits exceptionnels	3 702	1 293
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-894	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		

<b>Compte de résultat</b>	<b>du 01/01/2023 au 31/12/2023</b>	<b>du 01/01/2022 au 31/12/2022</b>
<b>Dotations exceptionnelles aux amort. et prov.</b>	<b>-17 251</b>	
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>-18 145</b>	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-14 443</b>	<b>1 293</b>
<b>Participation des salariés</b>		
<b>Impôts sur les sociétés</b>		
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>-676 304</b>	<b>-144 529</b>

# REGLES ET METHODES COMPTABLES

# REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**.

Il a une durée de **12** mois.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 074 739,61 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **792 523,76** euros et un total **charges** de **1 468 827,36** euros, dégagant ainsi un **résultat** de **-676 303,60** euros.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base:

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

## **Faits marquants, événements postérieurs**

L'établissement était fermé pour travaux du 08/01/2023 au 07/08/2023.

- Le 13/03/2023 : Emission de TSDI au profit de SALPA RESTAURATION (souscripteur) pour un montant de 500 000 euros
- Le 08/06/2023 : Emission de TSDI au profit de SALPA RESTAURATION (souscripteur) pour un montant de 500 000 euros
- Le 05/07/2023 : démission de OMNIA HOLDING SA et nomination de SALPA RESTAURATION en tant que Président de la société
- Le 22/12/2023 : augmentation du capital social en numéraire pour un montant de 1 000 000 euros
- Le 22/12/2023 : réduction du capital social d'un montant de 1 000 000 euros par imputation sur le poste « Report à nouveau » pour 138 412 euros et sur le poste « Réserve spéciale provenant de la réduction du capital social » pour 861 588 euros. Les capitaux propres se trouvent reconstitués à hauteur de plus de la moitié du capital social.

## **Immobilisations**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciations sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

## **Stocks et en cours**

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation

déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

### **Créances et dettes**

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

### **Disponibilités**

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### **Achats**

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

### **Fonds de commerce**

Le fonds commercial est constitué des éléments non identifiables d'un fonds de commerce acquis par la société.

En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, la direction a estimé que le fonds commercial inscrit à l'actif n'a pas de durée de vie limitée et à ce titre, il n'est pas amorti.

En application des dispositions de l'article 21 4-15 du PCG, la direction a mis en oeuvre un test de dépréciation du fonds commercial indépendamment de l'existence d'un indice de perte de valeur.

Il est précisé que le fonds commercial n'est pas affecté à un groupe d'actifs donné.

La valeur actuelle du fonds commercial a été déterminée sur la base des calculs de la valeur d'utilité.

Le test de dépréciation fait apparaître une valeur d'utilité du fonds de commerce inférieure à sa valeur comptabilisée. Toutefois, compte tenu de la valeur vénale du fonds de commerce, aucune dépréciation de celui-ci n'a été constatée.

### **Engagements de retraite**

Décret 83-1020 = article 24-9° et 24-16°

Les engagements financiers ont été déterminés sur les suivantes :

- salaires de base avec ancienneté par salarié au 31.12.2023
- calcul de l'indemnité de départ à la retraite prévue par la convention collective jusqu'à l'âge de 64 ans
- calcul du rapport entre l'ancienneté acquise au 31.12.2023 et l'ancienneté totale à 64 ans
- application du coefficient de risque suivant la table de mortalité INSEE de 2019 à 2021
- application d'un coefficient de rotation suivant la table du "Turn-over" moyen
- application d'un pourcentage de charges sociales moyen de 45 %
- le taux d'actualisation est de 3.20 %
- méthode de calcul appliquée : ANC 2021
- montant de l'engagement par catégorie professionnelle selon l'avenant par accord d'entreprise signé le 15.03.2004 stipulant les nouvelles règles de calcul en vigueur selon notre convention collective, à savoir :
  - \* catégorie ouvriers / employés - règles de calcul identique à celle des agents de maîtrise
  - \* catégorie AM article 36 et assimilés cadres - règles de calcul identique à celle des cadres

- Taux de revalorisation : 1%

	<b>ENGAGEMENT</b>
CADRES	
NON CADRES	5 976
<b>TOTAL</b>	<b>5 976</b>

### **Intégration fiscale**

Dans le cadre de la réglementation fiscale des groupes de sociétés, notre entreprise a donné son accord aux dirigeants de sa société mère, la SAS SALPA RESTAURATION, pour l'intégration de son résultat fiscal à celui de sa société mère à compter du 1er janvier 2022.

La centralisation des impôts sur la SAS SALPA RESTAURATION ne devant ni léser, ni avantager aucune des sociétés, il a été décidé de faire en sorte que chaque société se trouve dans une situation comparable à celle qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément.

La prise en charge par la SAS SALPA RESTAURATION de l'IS dû sur le résultat d'ensemble fait naître à son profit une créance égale à l'impôt qui aurait été dû par notre société si elle n'était pas membre du groupe.